



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 1669001@handball-france.eu
N° Agrément Jeunesse et Sport : 69.93.801
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Saison 2021-2022

La vie du club

Avant de vous présenter le dossier qui vous aidera à établir votre licence pour la saison 2020-2021, nous souhaitons revenir sur les principales évolutions de cette nouvelle année sportive.

Nous tournons la page, frustrés, d'une saison sportive et associative 2020/21 blanche arrêtée brutalement par la crise sanitaire et ayant occasionnée beaucoup de contraintes et complications. Pour autant, forts de notre gestion saine, de l'enthousiasme de nos dirigeants et bénévoles, de la richesse sportive de nos éducateurs et jeunes licenciés, c'est résolument positif que nous engageons cette nouvelle saison avec des ambitions affichées :

- **poursuivre la mise en place de 2 équipes séniors garçons compétitives** visant chacune l'accession au niveau supérieur
- **asseoir au plus haut niveau Régional une équipe « compétition » HBCPA** et proposer une équipe plus orientée « loisir » pour chaque catégorie jeune garçons
- **réaliser la filière féminine** visant à développer une équipe par catégorie **notamment Sénior**
- **structurer la filière de formation** des jeunes licenciés, pour ce faire un nouvel encadrant à plein temps nous rejoint, après son contrat de professionnalisation.
- **renforcer l'esprit club** par la mise en place d'une **charte** pour l'ensemble des acteurs du HBCPA
- **développer le lien social entre le club, les adhérents et les partenaires extérieurs**

Bien évidemment, et dans un équilibre global, nous poursuivrons également

- nos stages de vacances scolaires pour les enfants,
- toutes nos actions d'animations organisées tout au long de l'année auxquelles vous êtes conviés en tant qu'invité ou bénévole,
- nos différents moyens de communication (site www.hbcpa.fr, mailing BADGER News, Facebook...) pour vous informer,
- la mise en place d'une nouvelle boutique en ligne pour accéder à moindre coût à des équipements,
- **le développement de partenaires et mécènes pour compléter les subventions publiques,**

Responsables et attentifs, nous veillerons à permettre l'accès à tous des gymnases, avec toutes les barrières et protections sanitaires nécessaires pour assurer une pratique et un accompagnement conformes aux directives du Ministère de la Santé.

Enfin, **nous avons fait l'effort de maintenir le prix des licences aux mêmes conditions tarifaires** que la saison passée pour permettre à chacun de profiter du cadre général proposé par le HBCPA et favoriser son épanouissement. Par ailleurs, **conscients néanmoins du contexte particulier de cette année sportive, le HBCPA a décidé d'offrir à chaque licencié un maillot d'entraînement**, qui permettra de véhiculer une identité club encore plus marquée.

Pour conclure, nous avons encore, et plus que jamais, besoin de vous pour nous épauler dans la continuité et la construction du HBCPA. Chacun, à son niveau, avec ses envies et ses moyens, peut venir aider, animer, encadrer, , participer (covoiturages, missions de table, de buvette, de suivi d'arbitres, etc.), financer, ...le club et ses adhérents. Ces besoins qui vous ont déjà été présentés lors de la réunion de clôture du 4 Juillet 2020, peuvent être précisés par chacun des membres du Conseil d'Administration qui se tiennent à votre service pour répondre à toutes vos questions.

Sportivement
Le Président du HBCPA &
Les membres du Conseil d'Administration

Le dossier de licences

Pour pouvoir être couvert en cas de sinistre lors des entraînements et/ou des compétitions réalisés sous la responsabilité du club, tout participant doit être licencié.

Attention, cette année :

- la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs si l'attestation médicale ne présente pas de contre-indications.

Prix des licences

En cette année post saison blanche sportive, l'ensemble de la filière fédérale, comité et ligue s'est mobilisée pour soutenir les clubs et encourager la reprise des licenciés. Les coûts d'inscription des licences ont ainsi été réduits pour ne pas venir trop alourdir des frais inhérents à la mise en place de la ligue Aura et supportés par les clubs : déplacements, frais d'inscription des équipes, remboursements des arbitres, création d'une péréquation pour les équipes évoluant en championnat Aura.

Pour autant, dans le cadre des contraintes sanitaires imposées par les instances gouvernementales et fédérales, **Le HBCPA a toujours proposé, et proposera dans la mesure du possible, une activité sportive régulière. L'ensemble des catégories bénéficiera toujours d'entraîneurs diplômés** garantissant ainsi un encadrement de qualité.

Fort de ces constats, le club a décidé de faire un geste exceptionnel de 50% sur le tarif général des licences, afin de soutenir financièrement les familles et de poursuivre une activité sportive plus sereine. **Cet effort très significatif va bien au-delà des moyens actuellement disponibles**, mais toute l'équipe du Conseil d'Administration se mobilise pour maintenir un équilibre financier dans la durée en pérennisant le club et les valeurs du HBCPA.

Catégories	Prix de la Licence	Prix majoré de la Licence *
Dirigeants, arbitres plein temps ou soumis aux obligations club, entraîneurs	25 €	
Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	95 €	115 €
Seniors filles/garçons « Année 2003 et antérieures »	115 €	135 €
Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2004-2005-2006 »	110 €	130 €
Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2007-2008 »	105 €	125 €
Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2009-2010 »	100 €	120 €
Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2011-2012 »	95 €	115 €
Mini Hand Ball, 1 ^{ers} pas et confirmé « Années 2013-2014-2015-2016 »	90 €	
Participation HAND-FIT10	120€	

*Majoration du prix de la licence pour les dossiers transmis après le 10 septembre (sauf nouveaux licenciés)

- Prix mutation payante = 260€. Le chèque n'étant encaissé que si le joueur quitte le HBCPA l'année suivante
- Pour les arbitres non joueurs, nécessite de prendre une licence, qui pourra être financée par le club
- Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois, le 1^{er} chèque étant encaissé le 5 octobre, puis mensuellement
- Le HBCPA est conventionné pour accepter les **chèques vacances ANCV et les coupons sport ANCV**
- Le HBCPA est partenaire agréé du **PASS REGION et du nouveau PASS SPORTS**

Modalités de constitution du dossier de licence

MERCI de suivre scrupuleusement la procédure ci-après

ATTENTION : pour l'élaboration du dossier de licence, vous serez en contact avec 2 interlocuteurs différents :

1. La Fédération Française de HandBall (FFHB), qui a mis en place une procédure d'inscription dématérialisée. Vous aurez donc à récupérer et déposer des documents sur le site gesthand.
2. Le club du HBCPA, auprès duquel vous devrez déposer un dossier « papier ».

La procédure à respecter est décrite dans les étapes qui suivent.

ETAPE 1 – Récupération du lien gesthand

- Pour les nouveaux licenciés : il est nécessaire d'envoyer un mail à contact@hbcpa.fr en précisant vos : NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE, DATE et VILLE DE NAISSANCE, N° DE TELEPHONE PORTABLE. Vous recevrez rapidement un lien d'accès vers le site gesthand.
- Pour les personnes déjà licenciées en 2019-2020, vous devriez recevoir automatiquement un lien d'accès gesthand à partir de début juillet. Si ce n'est pas le cas (notamment si vous avez changé récemment d'adresse mail), veuillez envoyer une demande à contact@hbcpa.fr à partir de votre adresse mail valide.

ETAPE 2 – Relation avec la FFHB (gesthand)

A partir du lien reçu à l'étape précédente, il vous faut :

1. Répondre au lien gesthand (afin de valider votre adresse mail)
2. Vérifier ou corriger/compléter les données vous concernant (adresse postale, adresse mail, etc.)
3. Préciser le type de licence (joueur +/- 18 ans, loisir, dirigeant)
4. Déposer sur le site les documents suivants scannés (ou vérifier l'exactitude des documents déjà présents) :
 - **photo d'identité** récente (merci de vous assurer qu'elle soit droite 😊)
 - **pièce d'identité** (recto de carte d'identité ou passeport)
 - pour les mineurs : **autorisation parentale FFHB**, à télécharger sur le site de la FFHB (<https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>)
 - pour tous les licenciés (sauf dirigeants) : **questionnaire médical (modèle MINEUR ou MAJEUR)** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive **en compétition** et en loisir.+ **certificat médical selon réponses au questionnaire**. Vous trouverez sur le site de la FFHB
 - un modèle de certificat médical vierge,
 - pour information, la notice "*Surveillance post délivrance d'un certificat médical*" décrivant les symptômes évocateurs d'une complication secondaire ou d'une contamination ultérieure qui conduirait à reconsulter un médecin.
5. Valider votre dossier lorsqu'il est complet (tout dossier incomplet sera refusé par la Ligue)

ETAPE 3 – Relation avec le HBCPA (dossier papier)

Il vous faut également constituer un dossier papier contenant :

1. les pages 4 à 8 du présent dossier, complétées et signées,
2. la copie du questionnaire médical et/ou certificat médical,
3. le règlement par chèque(s).

Merci de déposer ce dossier auprès du club :

- soit à l'adresse postale : HandBall Club du Pays de l'Arbresle
Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri – 69210 L'ARBRESLE
- soit à l'une des permanences qui seront organisées au bureau du club Gymnase du Groslier (dates et horaires communiqués sur le site internet du club) soit par l'intermédiaire de votre entraîneur.

DOSSIER DE LICENCE 2021/2022

Coordonnées des licenciés du club ou Parents pour les joueurs mineurs

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Tel :** _____ **E mail :** _____

Le Club pour **vivre** a besoin de **partenaires**. Pour avancer dans ce domaine, pourriez-vous nous informer de votre :

Profession : _____ Entreprise : _____

Par rapport aux affirmations suivantes, merci de cocher les cases utiles :

souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de mon équipe (ou de celle de mon enfant) : (rayer les mentions inutiles)
tenue de buvette, table de marque, suivi de l'équipe en collaboration avec l'entraîneur, autres :

souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de la structure du club

Connaissance du règlement intérieur

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association HBCPA et m'engage à respecter ses différents articles. **J'autorise également le club à utiliser mon adresse mail afin de me communiquer les informations diverses du club.**

Signature de l'adhérent (et de ses parents si l'adhérent est mineur) : _____ adhérent _____ parents _____

Carte PASS'REGION (pour les 15-25 ans)

à demander sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

N° carte PASS'REGION : _____ Établissement scolaire : _____

Pour toute demande de prélèvement sur votre carte merci de remplir le coupon ci-joint.

Une fois le prélèvement de la carte réalisée, un remboursement par chèque vous sera adressé par courrier

CATEGORIE DE LICENCE VALIDEE

<input type="checkbox"/> Dirigeants, arbitres, entraîneurs	<input type="checkbox"/> Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2007-2008 »
<input type="checkbox"/> Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	<input type="checkbox"/> Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2009-2010 »
<input type="checkbox"/> Seniors filles/garçons « Année 2003 et antérieures »	<input type="checkbox"/> Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2011-2012 »
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2004-2005-2006 »	<input type="checkbox"/> Mini Hand Ball, 1 ^{er} pas et confirmé Années 2013-2014-2015-2016

Informations complémentaires

Le HBCPA a décidé d'offrir à chaque licencié un maillot d'entraînement

Merci d'indiquer votre taille :

AUTORISATION PARENTALE à destination du HandBall Club du Pays de l'Arbresle

Je soussigné(e), _____, représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé _____, pour lequel une licence à la FFHB est sollicitée, autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la fédération internationale de handball (IHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme).

J'autorise également par la présente le cadre technique ou l'accompagnateur de l'équipe, à faire pratiquer en cas d'urgence toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par l'équipe médicale intervenante.

Téléphone et coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence :

Père : _____ Mère : _____ Autre : _____

Informations Médicales :

Si allergies ou autres contre-indications reconnues

Fait à : _____, le _____.

Signature du représentant légal :

Signature du licencié :

Rappel : il est impératif de joindre à votre dossier papier une copie du certificat médical
(l'original reste votre propriété)



Règlement intérieur

Article 1 : Ce document a pour vocation de poser les bases du fonctionnement du HBCPA. Tout ne pouvant être prévu, les cas non pris en compte dans ce règlement intérieur seront examinés par le Bureau Directeur seul décideur en la matière.

Article 2 : L'adhésion au club du HBCPA implique l'entière acceptation de ses règles et de ses valeurs édictées : le respect, la tolérance, le goût de l'effort et l'esprit d'équipe qui sous-entendent l'engagement du club dans le développement durable et ses trois piliers que sont le social, l'économique et l'écologique. Chaque adhérent devra, lors de son adhésion au club, signer son accord à l'encontre de ce règlement.

Article 3 : Tout joueur qui n'aura pas procédé au règlement de sa licence ne pourra pas participer aux compétitions officielles dans lesquelles le club est engagé ainsi qu'aux séances d'entraînement.

Article 4 : Pour les catégories concernées, l'attribution d'un maillot et d'un ballon se fera sous la forme de prêt, l'équipement devant être restitué en fin de saison. Une caution sera exigée. Il ne pourra être utilisé que dans le cadre du club sous peine de sanction. De même, l'emprunt de matériel appartenant au club ne pourra se faire sans l'autorisation de l'entraîneur ou du responsable du matériel.

Article 5 : L'adhésion au club implique de la part des licenciés un comportement permettant le bon déroulement des entraînements, des compétitions et de l'ensemble des manifestations extra-sportives. Tout manquement à ces principes pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du ou des auteurs de troubles, après examen de la situation par le Comité Directeur.

Article 6 : Licenciés et supporters auront à cœur de conjuguer harmonieusement recherche de la performance et sportivité en cohérence avec les valeurs du club. Toute sanction financière appliquée au club en raison d'un manquement de comportement caractérisé de l'un de ses adhérents verra le fautif dans l'obligation de prendre en charge le règlement de la sanction. Les cas exceptionnels seront examinés par le Comité Directeur.

Article 7 : Les entraîneurs et dirigeants du club seront chargés de veiller à l'application de ce règlement intérieur, et notamment :

- à l'interdiction de l'emploi de toute substance illicite pouvant favoriser artificiellement la performance
- à la bonne utilisation des vestiaires et des gradins dans lesquels aucune collation ne doit être prise
- au bon emploi de la résine pour faciliter la tenue des ballons qui impose :
 - l'obligation de disposer d'une bouteille d'eau par joueur(se) pour éviter les allers-retours entre la salle et les vestiaires
 - l'interdiction de lancer les ballons sur les murs,
 - l'interdiction de toucher et souiller les rambardes, les poignées de portes et les interrupteurs électriques
 - l'interdiction d'étaler l'excédent de résine sur le sol

Article 8 : Ce texte sera distribué lors de l'établissement de la licence à tous les adhérents du club. Il sera affiché dans tous les lieux de compétitions à domicile et d'entraînements habituels. Il sera commenté par tous les entraîneurs à leur collectif en début de saison.

Article 9 : MUTATIONS : un chèque de caution correspondant au prix de la mutation CRHB sera exigé pour tout nouveau adhérent qui mute. Ce chèque sera à l'ordre du HBCPA et daté à la date du mois septembre de l'année en cours. Ce dernier sera encaissé si le licencié ne renouvelle pas sa licence sauf motif légitime que le Comité Directeur se réserve le droit de refuser.

Charte des participants au HBCPA

Le Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle s'appuie sur des valeurs qui lui sont chères et qu'il souhaite partager avec vous tous, participants à différents titres.

Son but essentiel est de permettre à l'ensemble des personnes qui participent à ses activités de s'épanouir dans le cadre d'une vie collective ayant pour support le handball en conciliant **esprit d'équipe, respect et convivialité**.

Dans cet objectif et en cohérence avec le projet global du club, nous avons souhaité préciser dans le document ci-après les attitudes qui nous semblent le mieux correspondre aux valeurs des Blaireaux.

En pratique, chacun d'entre nous intervient soit dans le rôle d'**acteur de terrain (joueur, arbitre, coach, entraîneur)**, soit dans le rôle de **soutien (accompagnateur ou simple supporter, systématique ou occasionnel)**. Dans ces différents rôles, il représente les valeurs et l'image du Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle.

La présente charte vise à décrire les principes que doit adopter et respecter chaque participant, quel que soit son rôle. Elle rappelle des éléments de bon sens et de bien vivre ensemble, mais ne se substitue pas au règlement intérieur auquel sont par ailleurs engagés les licenciés et les parents d'enfants mineurs et qui précise notamment les sanctions disciplinaires et financières encourues.

Les acteurs de terrain

Etre capable d'appréhender les différents aspects de la vie en groupe :

- respect des autres acteurs
- respect de l'environnement matériel
- contribution aux nécessités collectives de la vie du club (nettoyage des vestiaires, tombola, manifestations festives...)

Avoir pour objectif principal de développer ses capacités propres :

- goût de l'effort
- combativité
- plaisir de jouer et de vivre ensemble
- hygiène...

pour se donner les moyens de mieux appréhender la vie quotidienne.

Avoir envie constamment d'apporter au club ce dont il pourrait avoir besoin pour mieux fonctionner :

- encadrement d'autres équipes
- arbitrage
- parrainage des plus jeunes
- soutien de l'équipe.

Les soutiens

Assurer le soutien logistique nécessaire à la vie des équipes et du club :

- organisation des goûters
- lavage des maillots
- aide à l'installation et au rangement les jours de matchs
- transport des équipes

Aider à l'encadrement technique des équipes les jours de match :

- tuteur d'arbitre
- table de marque
- responsable de salle
- aide manager

dans un rôle de bénévole licencié.

Supporter les équipes pendant et en dehors des compétitions, dans le respect de l'arbitre et des adversaires, ainsi que de toutes les personnes présentes sur le lieu de la rencontre, que celle-ci se déroule à domicile ou à l'extérieur.

Pour aider l'ensemble des participants à répondre favorablement à ces principes, le club du HBCPA, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, s'engage à :

- vis-à-vis des acteurs de terrain :
 - assurer un encadrement cohérent des équipes en termes de qualité et de quantité,
 - organiser la formation des différents acteurs de terrain.
- vis-à-vis des bénévoles licenciés :
 - organiser la formation nécessaire à la maîtrise des rôles d'aide à l'encadrement technique.
- vis-à-vis de toutes et tous :
 - assurer le respect de la charte par chaque participant, licencié ou non auprès de la FFHB, tout manquement grave pouvant entraîner des sanctions susceptibles d'aller jusqu'à l'exclusion de l'association,
 - organiser des temps de rencontre et d'échange sur la vie et le développement du club : réunion de rentrée, temps conviviaux, etc.
 - organiser une communication régulière sur les différents aspects de la vie quotidienne du HBCPA.

A, le / /

Pour l'Association HBCPA,

Le Président

Pour le participant,

Le licencié

Les parents du licencié (si mineur)

SOUTENEZ LE HANDBALL CLUB PAYS DE L'ARBRESLE !



Qu'est-ce que le mécénat ?

Le **mécénat** est un don (numéraire ou en nature) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général comme le sport.

Régi par la loi Aillagon du 01/08/2003, le mécénat concerne aussi bien les **particuliers** (licenciés ou non au club) que les **entreprises commerciales**.

Pourquoi le HBCPA a besoin de mécènes ?

La pratique d'un sport suppose des moyens financiers, le paiement de la licence ne couvrant qu'un tiers des dépenses !

Afin de **maintenir la licence à un prix raisonnable**, le HBCPA mobilise depuis plusieurs années des partenaires privés. Aujourd'hui, le HBCPA est fier de compter un réseau de 12 partenaires mais qui tend à se réduire. De plus, le contexte sanitaire et économique a réduit de façon drastique les perspectives budgétaires. Pour cette nouvelle saison, le HBCPA relance son **offre mécénat destinée aux particuliers afin que vous nous souteniez !**



A quelles réductions fiscales le mécénat donne-t-il droit ?

66% du montant du don est déductible de vos impôts !

La réduction ne peut dépasser 20% de votre revenu net imposable (article 200 du Code général des impôts).

En tant que dirigeant du HBCPA, votre don vous donnera droit à :

Don à partir de 100 €	Un accès privilégié à tous nos évènements « partenaires » + <u>La licence dirigeant (coût de 58 € pour le club) !</u>
------------------------------	---

Comment devenir mécène du HBCPA ?

En effectuant un don au HBCPA, vous devenez mécène du club !

Afin que le donateur bénéficie de la réduction fiscale, le HBCPA délivrera un reçu fiscal (document CERFA n°11 580*03).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Anthony CATHELIN,

Membre de la commission partenariat

07 89 33 51 96

contact@hbcpa.fr